

PLAN D'ACTION POUR L'INSPECTION DES Puits INACTIFS DU QUÉBEC

→ FAITS SAILLANTS

CONTEXTE

Au Québec, plus de 950 puits pétroliers ou gaziers ont été réalisés depuis 1860. Ces puits se répartissent comme suit :

- Environ 200 sont actifs, ce qui veut dire que des activités de production ont lieu actuellement ou que ces puits sont temporairement fermés dans l'attente d'activités potentielles.
 - Ces puits sont généralement plus récents et font l'objet d'un suivi par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.
- Environ 700 sont inactifs, c'est-à-dire qu'ils ont été fermés définitivement et qu'aucune activité de production n'est possible.
 - Ces puits sont communément appelés « puits abandonnés » (traduction directe de l'anglais).
 - On compte environ 600 puits inactifs dans les basses-terres du Saint-Laurent dont une cinquantaine ayant été forés par l'ancienne SOQUIP après les années 1970.
- Environ 50 puits n'ont pas de statut définitif. Des travaux de recherche seront nécessaires pour confirmer leur statut.

MISE EN ŒUVRE D'UN PROGRAMME D'INSPECTION DES Puits INACTIFS

Le gouvernement du Québec effectue annuellement des inspections de puits pétroliers et gaziers actifs et inactifs. Pour mieux encadrer cette démarche, il intensifie son programme d'inspection systématique des puits pétroliers et gaziers ayant été fermés définitivement, soit les puits inactifs. Cette opération se déroulera dans tout le Québec dans le but de vérifier leur conformité et, pour ceux présentant des irrégularités, proposer des mesures correctives ou d'atténuation. La priorité sera toutefois accordée aux puits situés dans les basses-terres du Saint-Laurent, soit dans les régions administratives suivantes : Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Montérégie et Mauricie.

Le gouvernement collaborera également avec l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et le Collectif Moratoire Alternatives Vigilance Intervention (CMAVI) afin de bénéficier de leur expertise et des connaissances acquises par ces organismes au cours des dernières années.

Il fera également appel à la collaboration l'Association pétrolière et gazière du Québec ainsi qu'aux propriétaires fonciers concernés afin de faciliter l'ensemble de ces opérations.

Le gouvernement poursuit son action mais en accélère la cadence

- Depuis 2011, le gouvernement a effectué plus d'une centaine d'inspections sur les puits forés au Québec et souhaite accélérer les travaux au cours des trois prochaines années.
- Il se donne les moyens de réussir en déployant des ressources additionnelles sur le terrain. De plus, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles travaillera en partenariat avec Ressources Québec pour ce qui est des anciens puits forés par la SOQUIP.
 - Ressources Québec sera chargé d'effectuer des inspections sur une cinquantaine de puits et de rendre des comptes au ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles.

Commission de l'agriculture, des pêcheries,
de l'énergie et des ressources naturelles

Déposé le : 15 nov. 2016

No : CAPERN- 106

Québec 

Le gouvernement entreprend une démarche transparente

- Afin d'être à l'écoute des citoyens, le gouvernement les invite à utiliser la ligne téléphonique 1 866 248-6936 pour obtenir de l'information concernant un ou des puits situé au sein de leur milieu de vie.
- Une carte interactive est également mise en ligne permettant ainsi de localiser par région l'ensemble des puits pétroliers et gaziers. Dans un deuxième temps, le contenu de la carte sera ajusté afin de refléter l'évolution des travaux d'inspection. La carte est disponible à la section Énergie du site mern.gouv.qc.ca/fr/puits-inactifs.

Le gouvernement prépare les étapes subséquentes

- Les inspecteurs gouvernementaux poursuivront les visites de terrain dès cet automne.
- La première phase de travaux permettra de préciser la localisation exactes des puits, de valider leur statut et de déceler la présence ou non d'anomalie.
- Des inspections additionnelles auront lieu sur les sites jugés problématiques, et ce, pour mieux définir la nature des mesures correctives ou d'atténuation à appliquer.

DÉTAILS DU PLAN D'ACTION POUR L'INSPECTION DES PUIITS INACTIFS DU QUÉBEC

Validation du statut des puits → Septembre et octobre 2014

- Mise à jour de la liste de puits et validation de leur statut
- Mise en ligne d'une carte interactive révisée régulièrement
- Validation des informations obtenues du public, s'il y a lieu

Mise en œuvre du programme d'inspection → Automne 2014 à l'automne 2017

- Programme d'inspection¹ :
 - Formation du personnel
 - Logistique des déplacements et achat d'équipement
 - Documentation à l'intention des propriétaires privés et des instances municipales
 - Visites sur le terrain : localisation, évaluation du degré de priorité
 - Inspections supplémentaires sur les sites critiques

Restauration des sites problématiques → À partir de l'hiver 2015

- Détermination des mesures correctives ou d'atténuation
- Évaluation des coûts et des responsabilités
- Exécution des travaux

¹ Des ajustements seront possibles à la suite du dépôt du rapport du BAPE sur les enjeux liés à l'exploration et à l'exploitation des gaz de schiste dans le shale d'Utica des basses-terres du Saint-Laurent.